



résiliation de contrat micro crèche sans signature de contrat

Par **NIMROD**, le **12/05/2020** à **10:59**

bonjour,

je suis actuellement à la creche maison bleue je souhaite résilier le contrat de ma fille mais je viens de m'apercevoir que aucun contrat n'a été signé je suis facturé bien entendu.

j'ai plusieurs questions :

- 1) puis-je résilier mon contrat sans délai?
- 2) actuellement la crèche malgré la situation exceptionnelle va facturer meme si mon enfant n'est pas présent.
- 3) puis-je avoir un recours concernant cette facturation abusive ?
- 4) si je souhaite réduire le forfait c'est possible ?

merci pour votre retour.

bonne journée.